



n° 169

Juin 2011

Vers une meilleure adaptation des équipements à la population en région Centre



© Wikimedia

Du fait de la structure de son territoire, vaste et peu dense, une part importante de la population de la région Centre se trouve éloignée d'équipements et de services. Les zones les plus urbaines, à fort dynamisme démographique, sont les plus favorisées mais risquent à l'avenir une saturation de leurs équipements. Le périurbain apparaît comme sous-doté en la matière. Les territoires ruraux, dans leur ensemble, sont relativement bien équipés. Mais, pour certains d'entre eux se pose la question du maintien ou du développement d'équipements pour répondre aux besoins d'une population dispersée et vieillissante. Ces enjeux seront particulièrement importants pour les services de santé ou aux personnes âgées, domaines dans lesquels la région accuse un fort déficit, sans oublier l'alimentation de proximité.

Le niveau et l'accès de la population aux équipements sont des enjeux importants pour l'aménagement des territoires. La présence de commerces alimentaires et non alimentaires, d'artisans, d'écoles, d'établissements et de spécialistes dans le domaine de la santé ou encore de services publics est un atout indéniable pour un territoire afin d'assurer une bonne qualité de vie à sa population. Outre le maintien des résidents, cela peut favoriser l'arrivée de nouveaux habitants.

L'espace rural relativement bien équipé en services de proximité

La légère faiblesse en termes d'équipement de la région Centre par rapport à la moyenne des régions de province s'explique en partie par sa structure : territoire plutôt rural et vaste avec une population dispersée.

Le type d'espace, la taille des communes - superficie et population - sont autant d'éléments qui vont influencer sur la localisation, la densité et l'accès aux services à la population. Pour qu'un équipement soit viable, la demande doit être suffisamment forte. Ainsi les

communes les plus peuplées sont en général les mieux dotées en équipement. Dans les zones rurales où la population est plus clairsemée et le réseau routier moins dense, les temps d'accès sont allongés.

L'espace rural de la région Centre est

L'accès aux équipements plus difficile dans les espaces périurbains du Centre

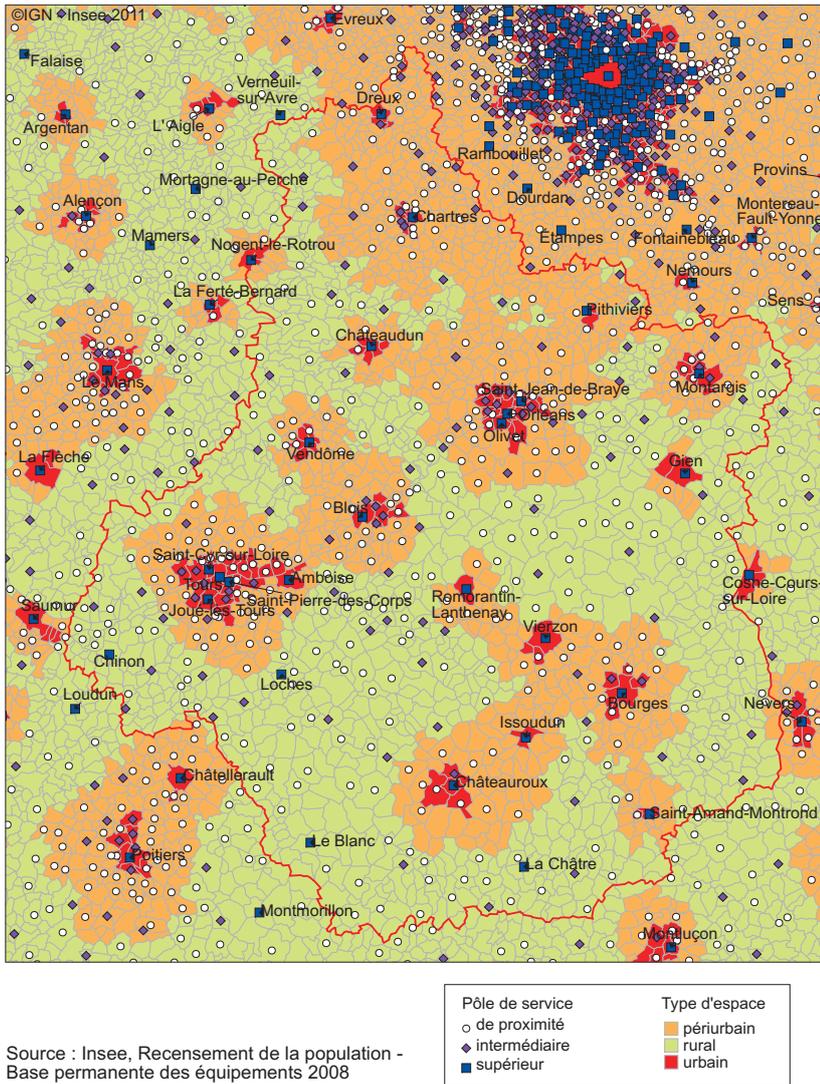
durée moyenne d'accessibilité (en minutes)

		Temps d'accès		Nombre moyen d'équipements par commune	
		Centre	Province	Centre	Province
Type d'espace	rural	4,6	4,6	10,6	8,6
	périurbain	4,9	4,3	8,7	9,4
	urbain	0,9	0,9	42,0	37,7
Gamme d'équipement	proximité	1,2	1,1	8,2	7,6
	intermédiaire	4,6	3,9	2,4	2,6
	supérieure	11,6	10,0	0,8	1,0
ensemble		3,0	2,6	11,5	11,2

Note de lecture : dans l'espace périurbain du Centre, le temps de trajet moyen en voiture pour accéder à un équipement est de 4,9 minutes (de sa commune de domicile à la commune de l'équipement).

Source : Insee, Base permanente des équipements 2008

Les pôles de service dans le Centre et à proximité



le plus et donc où les besoins pourraient devenir les plus importants.

Des enjeux variables selon les perspectives d'équipement des territoires

Selon le niveau actuel d'équipement - densité et accès - et l'évolution projetée de la population, les perspectives d'équipement ne sont pas les mêmes. Cette mise en regard de l'offre actuelle et de la demande future implique des risques différents selon qu'il y ait adéquation, excès d'offre ou excès de demande. Pour certains équipements, l'offre s'adaptera d'elle-même. Mais pour d'autres, elle pourra être accompagnée par les pouvoirs publics en fonction des risques diagnostiqués. Les dix-huit bassins démographiques de la région Centre ont ainsi été classés en cinq groupes.

Le premier groupe, constitué des bassins démographiques de Romorantin, Bourges-Vierzon et Châteauroux-Issoudun, se caractérise par une bonne adéquation entre l'offre actuelle en équipements et la demande future. Pour le premier bassin cité, la population pourrait croître, en particulier dans les communes les plus urbaines. Les équipements actuels apparaissent suffisamment nombreux pour accompagner cette hausse de population. Les temps d'accès moyens devraient même s'améliorer, les nouveaux résidents s'installant principalement dans les zones urbaines où les équipements sont les plus présents. Pour les

plutôt bien équipé (10,6 équipements par commune contre 8,6 pour l'espace rural de province), notamment en service de proximité. Les distances d'accès plus longues expliquent que les temps correspondants soient comparables à ceux de province. Des pôles de service intermédiaires et même quatre pôles supérieurs (La Châtre, Loches, Le Blanc, Chinon) viennent compléter l'offre d'équipement en zone rurale.

Dans les espaces urbains du Centre, l'accès aux équipements est également d'un niveau comparable à la moyenne des régions de province. Chaque aire urbaine de la région possède un pôle de service supérieur, celles de Tours et d'Orléans en comptent même plusieurs. À l'inverse, le périurbain est sous-doté, notamment sur les franges parisiennes de l'Eure-et-Loir et du nord-est du Loiret ainsi qu'entre Bourges, Châteauroux, Romorantin et

Saint-Amand-Montrond. Les pôles intermédiaires sont peu nombreux et les pôles supérieurs absents. Cet espace est pourtant celui où la population croît

Un classement des équipements en trois gammes

Trois gammes d'équipements ont été créées selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu. La gamme de proximité regroupe des équipements dits de première nécessité tels que la boulangerie, l'école élémentaire, l'artisan ou le médecin généraliste (24 équipements au total). La gamme intermédiaire est composée d'équipements un peu moins fréquents tels que le supermarché, le collège ou le magasin de vêtements (28 équipements). La gamme supérieure rassemble des équipements plus rares comme le lycée, l'hypermarché, l'hôpital ou des spécialités médicales (36 équipements).

Ces trois gammes mettent en évidence une organisation hiérarchisée du territoire en termes de services à la population. Pour chacune d'entre elles, on peut identifier des pôles de services. Une commune est pôle de service d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de la gamme. Ce sont généralement les communes les plus peuplées qui proposeront les équipements les plus rares. Ainsi, les pôles de service des trois gammes sont emboîtés, c'est-à-dire qu'un pôle intermédiaire est aussi un pôle de proximité et un pôle supérieur est également pôle intermédiaire et donc de proximité.

deux autres bassins démographiques, l'accès aux équipements est bon mais la densité un peu faible. Avec une diminution possible de la population de ces zones, il suffirait de maintenir le niveau actuel d'équipement pour arriver à une bonne adéquation. Cela n'empêchera pas des problèmes d'équipement sur quelques communes ou sur un type d'équipement en particulier.

Les bassins démographiques de Dunois-Perche, Vendôme, Pithiviers, Montargis et Gien forment le deuxième groupe. Ce sont des bassins plutôt sous-équipés actuellement : accès aux équipements relativement long et densité faible ou moyenne. Avec une progression attendue de leur population, la situation pourrait empirer à l'avenir. Pour le bassin de Pithiviers, les déplacements domicile-travail jouent un rôle important sur l'accès aux équipements. En effet, une part importante des habitants de cette zone est amenée à se déplacer quotidiennement pour rejoindre son lieu de travail dans les grands pôles d'emploi d'Orléans et de Paris. Ces navetteurs ont alors la possibilité au cours de leur déplacement d'accéder à des équipements qui auraient été plus éloignés autrement. C'est le cas également pour le bassin démographique de Montargis. L'effet positif du

L'accès aux équipements et services : un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire régional

En juin 2010, les élus du Conseil régional du Centre ont décidé, à l'unanimité, de lancer l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). D'après la loi, ce schéma doit fixer « les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional ». Au sein de ce schéma, la question du maillage du territoire en termes d'équipements et services à la population doit occuper une place de premier plan. Il est en effet indispensable que tous les habitants aient un accès en un temps raisonnable aux services et équipements essentiels. Afin de nourrir les travaux d'élaboration du SRADDT, la Région Centre a souhaité nouer un partenariat avec l'Insee afin de disposer d'éléments objectifs sur la localisation et sur l'accès aux équipements et services sur le territoire régional.

Région Centre

déplacement domicile-travail sur l'accès aux équipements joue moins dans les autres bassins démographiques compte tenu d'une plus faible proportion de navetteurs.

Pour les troisième et quatrième groupes, bassins ruraux du sud de la région, le risque se situe plutôt au niveau de l'accès aux équipements. En effet, ces bassins démographiques ont les plus fortes densités d'équipement de la région mais aussi les temps d'accès les plus longs. Cela s'explique par le caractère rural de ces zones : la population est moins nombreuse et plus dispersée. Avec une population qui pourrait diminuer localement, plu-

sieurs équipements devraient fermer ou du moins se rassembler dans quelques pôles. L'alternative au maintien d'équipements peut-être la mise en place de moyens de transport pour les populations les plus éloignées. L'enjeu est ici d'éviter qu'une partie de la population de ces zones se retrouve isolée voire exclue de nombreux équipements y compris ceux dits de proximité.

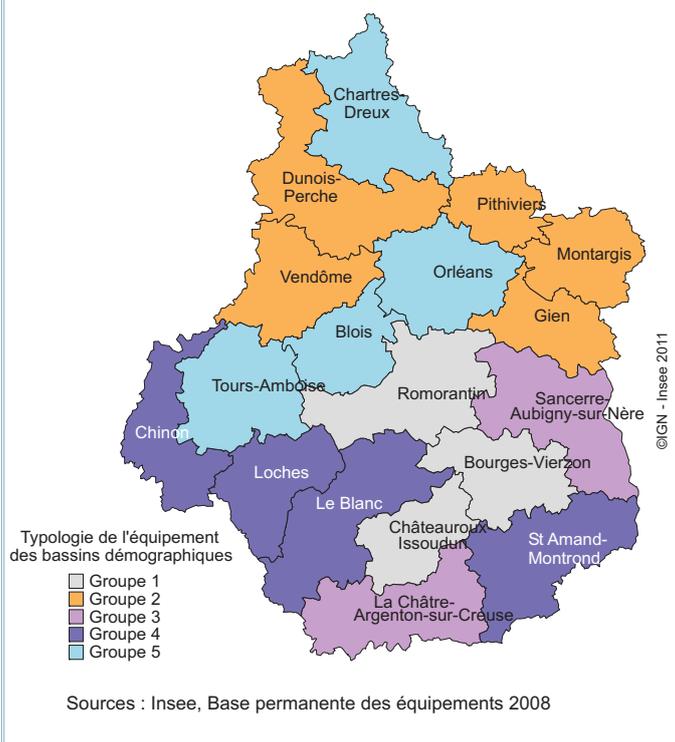
Avec le vieillissement de la population, les services aux personnes âgées et les équipements de santé (hôpitaux, médecins, spécialistes...) vont prendre encore plus d'importance pour les populations. Accéder facilement à ces équipements sera un élément prépondérant au bien-être des populations et pour l'attractivité des territoires, ce qui constitue de grands défis pour les politiques publiques. L'alimentation de proximité, révélateur des besoins élémentaires des populations, mérite aussi une attention particulière, notamment en zone rurale.

Un enjeu pour l'avenir : le développement de services aux personnes âgées

Pour les personnes âgées dont le nombre va fortement croître dans les années à venir, la problématique est double. D'un côté leur offrir des services et des aides (repas et soins à domicile par exemple) afin qu'elles puissent rester à leur domicile. De l'autre, leur propo-

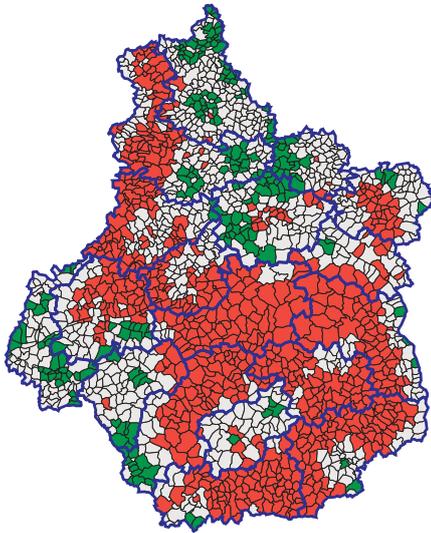
sition des équipements. Si la population peut accéder rapidement à ceux-ci, c'est que ces zones à dominante urbaine disposent d'éléments favorables : population concentrée, réseau routier dense, accès aux transports collectifs. Par contre, la densité d'équipement y est peu élevée. Cela ne signifie pas pour autant que la capacité d'accueil soit plus faible, les équipements étant souvent de plus grande taille. Avec une population en croissance, il pourrait survenir une saturation avec pour conséquence une dégradation des conditions d'utilisation de ces équipements.

Des perspectives d'équipement déclinées en cinq groupes

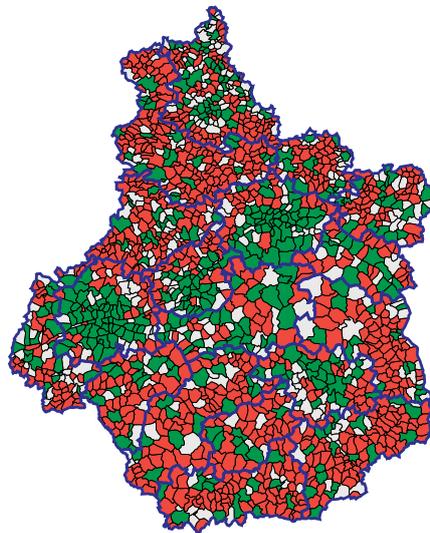


Des zones en déficit d'accès qui diffèrent selon les domaines : typologie d'accès aux équipements

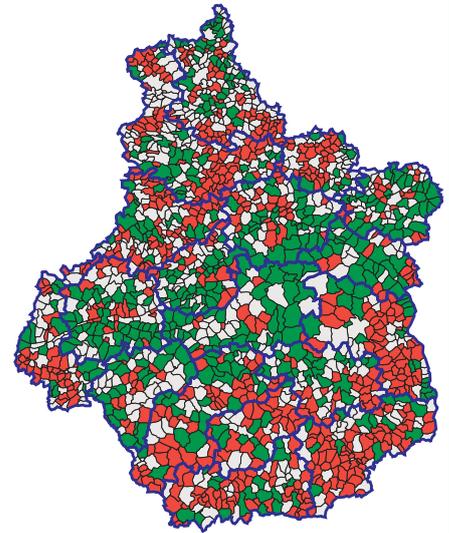
Services aux personnes âgées



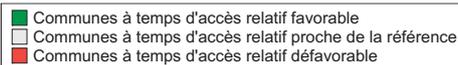
Santé quotidienne



Alimentation de proximité



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2008



ser des solutions d'hébergement rapprochées afin qu'elles puissent maintenir le lien social avec leurs proches.

Les services aux personnes âgées autres que l'hébergement sont principalement des services dispensés à domicile. Ainsi l'accès ne va pas représenter le temps nécessaire aux personnes âgées pour se rendre à la structure délivrant ce service mais plutôt le temps de trajet effectué par les employés pour prodiguer ce service. C'est donc le niveau et la qualité de l'offre qui vont être indirectement estimés ici. Plus l'éloignement sera important, plus il sera difficile de fournir ces services. L'offre est particulièrement faible en région Centre puisque le temps d'accès moyen est 50 % plus élevé que pour les régions de province. De plus, 37,5 % des habitants du Centre vivent dans une commune en « zone rouge » (cf. typologie et cartes). On les retrouve principalement dans le sud de la région autour des zones de Romorantin, Sancerre, Saint-Amand-Montrond, Vierzon, La Châtre, Amboise et au nord-ouest de Vendôme.

Concernant la densité (nombre de structures offrant des services aux personnes âgées pour 10 000 habi-

tants de plus de 75 ans), le constat est le même : elle est deux fois moins forte en région Centre que pour la moyenne des régions de province (8 contre 17). Les bassins démographiques de Loches, Chinon et Pithiviers qui sont les mieux pourvus de la région ont un niveau à peine supérieur à la moyenne des régions de province. Tous les autres bassins démographiques du Centre ont une densité inférieure ou égale à dix. Même si les impératifs de localisation sont moins importants pour les hébergements, l'offre doit être bien répartie sur le territoire. La région Centre a une des plus faibles densités d'hébergements pour personnes âgées des régions françaises. Avec

plus de 20 équipements pour 10 000 habitants de plus de 75 ans, les bassins démographiques de Romorantin, Châteauroux-Issoudun, Chinon, Le Blanc, Tours-Amboise et Vendôme sont les mieux équipés de la région dans ce domaine. Le bassin démographique d'Orléans a une densité assez faible (15,7) mais un pourcentage de communes équipées élevé (25 %). On peut donc supposer que le nombre d'équipements rapporté à la population y est faible mais que ces derniers ont des capacités d'accueil plus élevées que la moyenne. À l'inverse, les bassins démographiques de Blois, Montargis, Pithiviers et Bourges-Vierzon sont les moins bien dotés de la région.

Typologie

Pour chaque commune, le temps d'accès moyen est relativisé par rapport au temps de référence de l'ensemble des régions de province pour un espace (urbain, périurbain, rural) identique. En effet, les temps d'accès sont généralement beaucoup plus courts dans les espaces urbains que ruraux. Mais ceci est le cas pour toutes les régions. Il convient donc de comparer les temps pour un type d'espace identique

afin d'annuler l'effet de l'espace lui-même sur les comparaisons. Les communes à temps d'accès relatif défavorable (zone rouge) sont celles dont le temps est supérieur à 1,25 fois celui de la référence. De même, pour les communes à temps d'accès relatif favorable (zone verte), le ratio est de 0,75. Les autres communes (en gris) ont un temps d'accès relatif dit proche.

Santé quotidienne : un déficit d'accès généralisé hormis sur l'axe ligérien

La santé est un autre domaine de la vie quotidienne où la région Centre accuse un fort déficit d'équipements. Avec 92 médecins généralistes et 65 spécialistes pour 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, la densité médicale y est l'une des plus faibles de France (respectivement 110 et 87 pour la France métropolitaine). Ce constat se vérifie particulièrement pour les équipements de santé « quotidienne » tels que le médecin, la pharmacie, l'infirmier, le dentiste ou le masseur kinésithérapeute. Plus de la moitié des communes régionales ont un temps d'accès supérieur à la moyenne de province, mais seulement 18 % de la population vit dans ces « zones rouges ». Pour les établissements de santé (hôpitaux, maternité...) et les spécialistes (gynécologue, cardiologue...) 13 % des communes sont en « zone rouge » pour une part de population identique.

Les bassins démographiques de Tours-Amboise et de Blois se distinguent par un très bon équipement. Outre un temps d'accès très court, ils ont la densité d'équipement la plus élevée de la région avec respectivement 64 et 58 équipements de santé (« quoti-

dienne » mais également (« moins fréquente ») pour 10 000 habitants. Cependant, seul le bassin de Tours-Amboise est au niveau de la moyenne des régions de province, notamment grâce à la présence du centre hospitalier régional et universitaire (CHRU).

À l'inverse, le nord de la région présente la densité d'équipement la plus faible (environ 25 équipements de santé, « quotidienne » et « moins fréquente »), pour 10 000 habitants. Les temps d'accès les plus élevés concernent les bassins démographiques du sud de la région (La Châtre-Argenton-sur-Creuse, Sancerre-Aubigny-sur-Nère, Le Blanc, Saint-Amand-Montrond). La création de maisons de santé pluridisciplinaires, encouragée par l'État et la Région, est une réponse quand le tissu de professionnels reste assez fourni pour initier un projet collectif. Elle sera toutefois rarement suffisante et le recours à des solutions alternatives sera nécessaire (télé-médecine, voire déplacement des patients vers les pôles urbains).

Des risques d'abandon de services de proximité sur certains territoires

Pour les commerces d'alimentation de proximité tels que la boulangerie, la

charcuterie, le supermarché, l'épicerie ou la supérette, la logique d'implantation est différente. Ces équipements auront tendance à se créer dans les zones où la population est amenée à croître, et à fermer dans les communes en déclin démographique. Une vigilance doit être portée sur l'alimentation de proximité, en tant que besoin élémentaire pour les populations les plus isolées. Dans les petits villages, ces commerces vont au-delà de leur simple rôle alimentaire : ils sont un lieu de vie et d'animation. Ils offrent parfois des services complémentaires (presse, poste par exemple). Le maintien de ces commerces via la mobilisation des collectivités locales et autres acteurs locaux est un enjeu majeur pour ces communes.

Dans la région Centre, plus d'une commune sur deux ne dispose pas des cinq principaux commerces d'alimentation de proximité tandis que seulement trente communes les ont tous. L'accès à ces commerces depuis les communes non équipées est très disparate. Autour de l'axe ligérien, les accès aux équipements sont bons. Pour le reste du territoire, l'accès est souvent plus difficile, en particulier dans les bassins démographiques de Pithiviers, Chinon, La Châtre-Argenton-sur-Creuse, Sancerre-Aubigny-sur-Nère. ♦

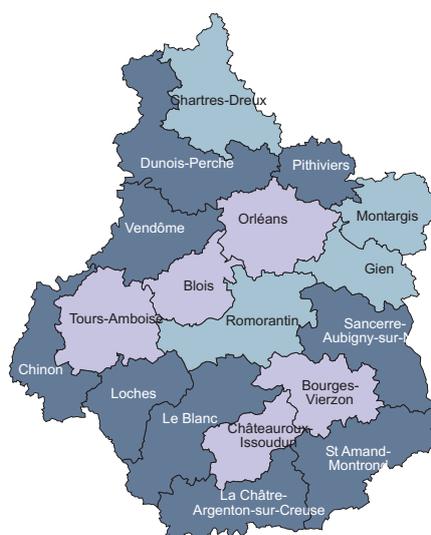
Temps d'accès moyen par bassin démographique et par domaine

Services aux personnes âgées



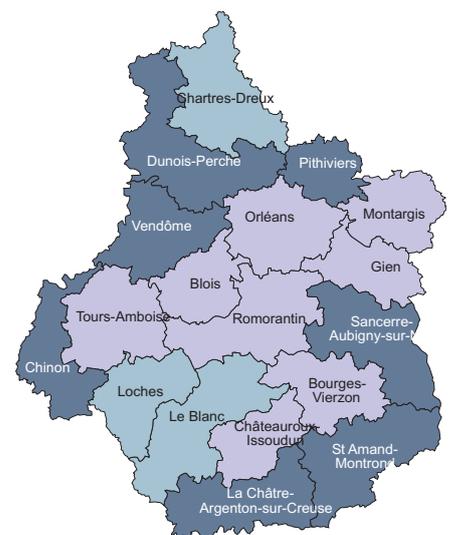
Services aux personnes âgées
temps d'accès (en minutes)

Santé quotidienne



Santé quotidienne
temps d'accès (en minutes)

Alimentation de proximité



Alimentation de proximité
temps d'accès (en minutes)

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2008

Méthodologie

La base permanente des équipements (BPE) recense un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, par commune sur l'ensemble du territoire. Elle couvre les champs du commerce et des services marchands ou non marchands (santé, action sociale, éducation, tourisme...).

Le recensement se fait à partir de fichiers administratifs et des vérifications ont lieu sur le terrain lors des recensements annuels de population. Les principales sources sont le répertoire SIRENE (Système Informatisé du Répertoire des Entreprises et des Établissements géré par l'Insee pour les services et commerces), ADELI (Automatisation DEs Listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé), FINESS (Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale), RAMSESE (Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements

du Système Éducatif du ministère chargé de l'éducation) et quelques sources complémentaires telles que les services de la gendarmerie nationale ou les enquêtes Insee sur l'hôtellerie.

Bassins démographiques : une typologie des communes de la région Centre a été réalisée selon des indicateurs socio-démographiques (évolution de population, indice de vieillesse, activité, diplômes, taux de résidences principales...). Les communes ont été réparties en trois classes selon le niveau de dynamisme démographique (fort, intermédiaire, faible). Cette typologie des communes a permis de délimiter des territoires infrarégionaux, les dix-huit bassins démographiques, ayant connu des évolutions de population relativement homogènes.

Les durées d'accessibilité : la durée d'accessibilité à un équipement correspond au temps mis pour faire le trajet aller (depuis son domicile) jusqu'à la commune la plus

proche possédant cet équipement. Si l'équipement est présent dans la commune de domicile, la durée est égale à zéro. Ces durées sont calculées pour des trajets en voiture en heures creuses à partir du distancier intercommunal Odomatrix développé par l'Inra (UMR 1041 CESAER).

Pour les gammes ou paniers d'équipements, la durée est pondérée par la population et par la fréquence de l'équipement.

Espaces : le territoire a été découpé en trois types d'espaces.

L'espace urbain comprend les unités urbaines offrant plus de 5 000 emplois.

Le périurbain tient compte des déplacements domicile-travail. Ce sont des communes où plus de 40 % de la population résidente a un emploi dans un pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'espace rural regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et des communes rurales qui n'appartiennent pas à l'espace urbain et périurbain.

Composition des équipements

Alimentation de proximité : boulangerie, charcuterie-boucherie, supérette, épicerie, supermarché.

Santé « quotidienne » : médecin omnipraticien, chirurgien dentiste, infirmier, pharmacie, masseur kinésithérapeute.

Santé « moins fréquente » : établissement de santé court séjour, établissement de santé moyen séjour, établissement de

santé long séjour, établissement psychiatrique avec hébergement, centre de lutte contre le cancer, urgence, maternité, centre de santé, structure psychiatrique en ambulance, centre de médecine préventive, dialyse, laboratoire d'analyses médicales, transfusion sanguine, différents spécialistes (cardiologie, dermatologie, gynécologie, gastro-entérologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie,

pneumologie, stomatologie), radiodiagnostic, imagerie médicale, opticien-lunetier, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, audioprothésiste, ergothérapeute, psychomotricien.

Personnes âgées : soins à domicile, services d'aide, foyers restaurants, services de repas à domicile.

Directeur de la publication

Dominique Perrin

Coordination des études

Olivier Aguer

Auteurs

Benjamin Méreau
Gilles Pellati

Rédaction en chef

Philippe Calatayud
Danielle Malody

Maquettiste / Webmestre

Christian Leguay / Yves Dupuis

Relations médias

Martine Blouin
Renée Rabany

Pour en savoir plus

« Équipements de proximité et accessibilité dans les territoires de Champagne-Ardenne, anticiper les besoins de demain » *Insee Flash Champagne-Ardenne* n° 133, avril 2011.

« Rural Limousin : un accès inégal aux commerces et services » *Focal* n° 56, juillet 2009.

« Les commerces et services en Nord-Pas-de-Calais : une implantation plus accessible qu'ailleurs » *Pages de profil* n° 75, juillet 2010.

« Les Picards à 18 mn des équipements et services » *Analyses* n° 53, janvier 2011.

« L'accès aux équipements en Rhône-Alpes : un tiers des communes sont pôles de services de proximité » *La lettre* n° 118, septembre 2009.

Institut national de la statistique et des études économiques

Direction régionale du Centre

131 rue du faubourg Bannier

45034 Orléans Cedex 1

Tél : 02 38 69 52 52 - Fax : 02 38 69 52 00

www.insee.fr/centre